



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2015

Séance du 26 novembre 2015

Séance ordinaire

Convocation du 17 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-six novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de NAZELLES-NEGRON, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la présidence de Monsieur Richard CHATELLIER, Maire,

Présents : M. CHATELLIER Richard, Mme BAUCHER Marie-France, MM. DARNIGE Didier, BORDIER Daniel, Mmes AUGRAIN Laurence, VERGEON Danielle, MM. BÉDUBOURG Gérard, ROGUET Jean-Louis, Mmes REGNIER Muriel, BROUSTAUD Clarisse, LOUAIL Emmanuelle, MM. GUYON Christophe, ROCHETTE Romaric, DELBARRE-CAUX Nicolas, Mme MERY Aline, M. PINON René, Mmes TASSART Marie-France, DUBOIS Françoise, M. BUONOMANO Alain, Mme GUILLOT-MARTIN Catherine

Pouvoirs : de Mme COURTAULT Noëlle à Mme BAUCHER Marie-France
de Mme FLAGELLE Karine à M. CHATELLIER Richard
de M. MARTIN Cyrille à M. BORDIER Daniel
de Mme FOUGERON Corine à M. BUONOMANO Alain

Absents : M. AHUIR Christophe, Mmes WOLF Catherine, GLON Valérie

Secrétaire de séance : Mme TASSART Marie-France

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de conseillers municipaux présents : 20



➤ **74/2015** Personnel communal : ouverture de poste d'Adjoint administratif 2ème classe

Monsieur CHATELLIER remercie les membres du Conseil municipal d'être présent pour cette courte mais néanmoins nécessaire réunion.

Le compte-rendu de la commission Personnel du 9 novembre 2015 a été joint pour information à la convocation et au rapport du Maire pour cette réunion du Conseil municipal. Par contre, le compte-rendu de la séance du 5 novembre dernier n'a pas été encore réalisé.

Sans remarque ni question particulière sur le compte rendu de la commission du Personnel, Monsieur CHATELLIER propose de nommer, au vu du seul point inscrit à l'ordre du jour, à nouveau Madame TASSARD comme secrétaire de séance. Les deux comptes rendu des conseils des 5 et 26 novembre seront adoptés lors de la prochaine réunion.

Il est passé à l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

74/2015

PERSONNEL COMMUNAL

OUVERTURE DE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF 2ÈME CLASSE

Monsieur CHATELLIER indique qu'en raison du recrutement du responsable Finances dans le cadre du départ en retraite le 1^{er} février 2016 de l'agent en poste, il est proposé d'ouvrir un poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} décembre prochain.

Un temps de travail en commun sera effectué entre cette date et le départ effectif de l'agent en poste courant janvier.

Monsieur CHATELLIER précise que la personne recrutée étant en disponibilité, elle est disponible immédiatement et qu'il y a donc possibilité de la recruter tout de suite. Néanmoins, et afin d'être dans la

légalité, il est nécessaire d'ouvrir son poste avant le 1^{er} décembre et cela sans attendre la prochaine réunion du Conseil municipal. D'où la tenue de cette réunion expresse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le tableau des emplois communaux,

Vu le rapport du Maire,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services communaux,

Considérant les modifications à apporter au tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré (Pour : 27, Contre : 00, Abstention : 00),

Le Conseil Municipal :

Décide de la création d'un poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2015.

➤ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CHATELLIER dément les rumeurs dont Monsieur BUONOMANO se fait l'écho concernant la possibilité de la vente par Monsieur GALLOU de sa propriété à quelqu'un d'autre que la commune.

Monsieur le Maire précise que si l'entreprise de Pompes funèbres Frères a effectivement fait part de son intérêt éventuel pour ce terrain, elle n'a pas donné suite sachant que la commune souhaitait acquérir cette propriété auprès de Monsieur GALLOU.

Madame TASSART donne lecture d'un courrier des deux groupes d'oppositions municipales qui sera transmis prochainement en Mairie. Elle indique que les deux groupes « Ambitions et réussites » et « NousCVous » fusionnent en prenant le nom de « Union des Elus d'opposition » et souhaite à ce titre disposer d'une tribune d'expression dans les supports de communication municipaux et ainsi que d'un local de réunion.

Sans autre question diverse, Monsieur CHATELLIER clôt la séance.